

COMPTE RENDU DES DECISIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

16 FEVRIER 2018

Présents :

Colette FABRON, Anne-Marie FULCONIS, Éric BARALE, Jean-Paul RAPUC, Nathalie JACQUOT, Jean-Marie EMERIC, Jean-Charles GUIRAN, Michel GUILLOT, Michèle BORFIGA, Christophe BORELLI, Isabelle LOMBARD, Jean-Jacques ALBERT, Jean-Louis DONADEY.

Représenté:

Georges BRUN par Colette FABRON, Geneviève CERAGIOLI par Jean-Jacques ALBERT.

Après l'appel des Conseillers Municipaux,

Mme Anne-Marie FULCONIS a été désignée à l'unanimité secrétaire de séance conformément à l'article L2121.15 du Code général des collectivités territoriales.

Convocation transmise à l'ensemble des élus le 8 février 2018 par courrier à leur domicile.

Demande de modification de l'ordre du jour :

*** Report d'une décision**

-Local des Peupliers – Sortie de la copropriété

- Approuvée à l'unanimité

Procès-verbal des décisions du conseil municipal du 21 décembre 2017

- Pas d'observation, approuvé à l'unanimité

Compte rendu des décisions prises en application de l'article L 2122-22 du CGCT

Au début de la séance, Madame le Maire rend compte des décisions qu'elle a prises en vertu de la délégation qui lui a été donnée par délibération du conseil municipal en date du 12 avril 2014.

Arrêté Municipal individuel 888 du 09/01/2018 : Avenant N°2 au marché de travaux pour la restructuration et la rénovation de la salle des fêtes - Lot 3, avec la Sarl Travaux Bâtiments Techniques 06.

Arrêté Municipal individuel 889 du 09/01/2018 : Avenant N°3 au marché de travaux pour la restructuration et la rénovation de la salle des fêtes - Lot 3, avec la Sarl Travaux Bâtiments Techniques 06.

Arrêté Municipal individuel 904 du 01/02/2018 : Marché complémentaire de maîtrise d'œuvre pour les travaux de construction de la maison de santé pluriprofessionnelle JP SAUVAN, Architecte, et INGEROP.

Arrêté Municipal individuel 910 du 15/02/2018 : Avenant N°1 au marché de travaux pour la construction d'une extension du cabinet médical d'Auron - Lot 4, avec la Sarl Feraud et Gibelin.

Arrêté Municipal individuel 911 du 15/02/2018 : Avenant N°1 au marché de travaux pour la construction d'une extension du cabinet médical d'Auron - Lot 5, avec l'Entreprise ETPE.

Arrêté Municipal individuel 912 du 15/02/2018 : Avenant N°1 au marché de travaux pour la construction d'une extension du cabinet médical d'Auron - Lot 6, avec l'Entreprise ETPE.

369/ Métropole – Rapport d'activité 2016

Selon l'article 5211-39 du CGCT le Maire doit communiquer au conseil municipal un rapport d'activités portant sur l'ensemble des actions réalisées par la Métropole.

Un rapport pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016 est consultable en mairie.

L'Assemblée prend acte de la mise à disposition du rapport.

370/ Prolongation du contrat de financement avec la Caisse d'Épargne – Dossier USBTP

Un emprunt avait été souscrit pour un montant de 2 955 363,73 € auprès de la Caisse d'Épargne Côte d'Azur pour assurer le financement provisoire du portage immobilier de l'ensemble foncier dénommé ancien « USBTP » à Auron.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise le Maire à signer l'avenant n°6 aux conditions suivantes :

Montant :	2 955 363,73 €
Périodicité :	Trimestrielle
Durée :	24 mois
Taux fixe :	1,78 %
Frais de dossier :	0.10%
Base de calcul :	30/360

371/ Subvention à l'office du Tourisme

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide le versement d'une subvention de 207 902 € à l'Office de Tourisme pour la période du 1^{er} janvier au 31 août 2018

372/ Les Eterlous Tarifs 2018 et quotients familiaux

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve les tarifs 2018 des Eterlous à savoir :

Accueil périscolaire : hors temps scolaire

Matin et soir : Lundi Mardi Jeudi Vendredi : 25 €/ mois

Accueil périscolaires ponctuels

Uniquement le matin ou le soir : 5 €/ matin ou soir

Accueil extrascolaire

Mercredi et vacances scolaires : Tarif à la journée avec application du quotient familial

QUOTIENT	TARIFS
Quotient plancher 600	5.40 €/jour
Quotient 600 > 900	5.4 € > 8 €/jour
Quotient 900 > 1200	8 € > 11 €/jour
Quotient plafond 1200	11 €/jour

373/ Participation communale BAFA - Convention UFCV

Entendu l'exposé de Madame le Maire proposant de signer une seconde convention avec l'Union Française des Centres de Vacances (UFCV) pour l'organisation de deux nouvelles sessions de formation BAFA: une première dénommée « formation générale » et une deuxième dénommée « approfondissement » à compter des vacances d'avril 2018.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le versement à l'UFCV d'une participation communale de 80 € par stagiaire et par session et autorise le Maire ou son représentant à signer la convention avec l'UFCV

374/ Subventions communales aux associations

Le Conseil Municipal approuve les subventions suivantes :

Associations	Montants attribués
ALEA	1 500 €
Ass Pénitents noirs et Blancs	1 200 €
ASC Auron	1 000 €
Ass un balcon sur la Tinée	1 000 €
Chorale de St Etienne	2 000 €
Comité des fêtes d'Auron	15 000 €
Comité des fêtes le Bourguet	3 500 €
Club des sports d'Auron	30 000 €
Gymnastique volontaire Tinée	500 €

375/ Programme local de l'Habitat 2017-2022

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.5211-41-3, L.5217-1 et L.5217-2,

Vu le code de la construction et de l'habitation,

Vu la délibération n°22.1 du conseil métropolitain du 15 décembre 2014 engageant la procédure d'élaboration du troisième Programme Local de l'Habitat 2016-2021,

Vu la délibération n°22.1 du conseil métropolitain du 1^{er} février 2018 arrêtant le Projet Programme Local de l'Habitat 2017-2022,

Considérant que ce troisième PLH a été construit autour des 5 orientations suivantes :

- Orientation 1 : Mettre en œuvre une stratégie foncière économe d'espace et conjuguant capacités et besoins réels du territoire
- Orientation 2 : Promouvoir un habitat durable et solidaire
- Orientation 3 : Produire une offre diversifiée, de qualité, suffisante, accessible et adaptée aux besoins
- Orientation 4 : Renouveler, améliorer le parc de logements existants
- Orientation 5 : Conduire et renforcer la gouvernance, suivre et évaluer le PLH,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, donne un avis favorable sur le projet de PLH de la Métropole Nice Côte d'Azur, engage la commune à mettre en œuvre les moyens nécessaires et relevant de ses compétences dans le cadre du programme local de l'habitat, autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces consécutives à l'exécution de la présente délibération.

376/ Aménagement placette devant hôpital St Maur


Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le plan de financement modifié sollicitant l'aide du Conseil Départemental pour les travaux d'aménagement de la placette devant l'hôpital St Maur.

377/ Création de la Halte-Garderie « les Marmottes »

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, sollicite l'aide de la CAF et du Conseil Départemental pour le projet modifié de création de la Halte-Garderie « Les Marmottes » à Auron.

ETAT CIVIL

Le Maire,


Colette FABRON

